Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

Band: - (2006)

Heft: 1: Memopolitik - vom Umgang mit dem Gedächtnis der Gesellschaften

= Mémopolitique - de l'usage de la mémoire des sociétés =

Memopolitica = dell'uso della memoria delle società

Artikel: La Médiathèque Valais : conservatoire du patrimoine, centre de

documentation, acteur culturel et scientifique

Autor: Cordonier, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-769602

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le projet est aujourd'hui placé sous la responsabilité de Monsieur Marc Wehrlin, directeur suppléant de l'OFC. Les objectifs à atteindre à moyen et long terme seront fixés au cours du premier semestre 2006.

Suite des opérations

Le climat politique ayant fortement changé à la fin de l'année écoulée et les restrictions budgétaires devenant de plus en plus drastiques, il faut reconnaître que ce projet ne pourra pas se poursuivre selon le rythme souhaité.

Néanmoins, il semble impératif de poursuivre les réflexions si l'on veut éviter d'avoir à constater dans quelques années la perte irrémédiable de nombreux documents qui auraient été nécessaires à la constitution de notre mémoire nationale. Ne pas agir maintenant serait une erreur. Il faut donc poursuivre le travail en prenant acte du fait que nous devrons le faire dans des conditions financières très difficiles.

contact:

Jean-Frédéric.Jauslin@bak.admin.ch Marc.Wehrlin@bak.admin.ch www.bak.admin.ch

La Médiathèque Valais

Conservatoire du patrimoine, centre de documentation, acteur culturel et scientifique

Jacques Cordonier, Directeur de la Médiathèque Valais, Sion

Située dans un canton historiquement moins bien doté que d'autres en centres culturels prestigieux, disposant ellemême longtemps de maigres crédits pour l'achat de ses collections, la Bibliothèque cantonale du Valais a consacré un effort particulier à la récolte, souvent gratuite, des témoins de l'activité sociale et culturelle du Valais, sous les formes allant des plus modestes aux plus prestigieuses, de l'étiquette de vin à l'ouvrage de bibliophilie.

C'est ainsi qu'en Valais, la recherche en histoire et en sciences humaines peut s'appuyer aujourd'hui sur des collections fort bien développées dont l'exploitation est facilitée par des instruments anciens et complets, tels que la Bibliographie valaisanne.

Reflet d'un pays homogène à plusieurs titres, à ses débuts la «Documentation valaisanne» a pu être constituée de manière pragmatique, sans exiger de critères complexes pour se convaincre de la nature «valaisanne» d'un document.

L'identification d'un auteur porteur d'un patronyme présent en Valais ou d'un lieu où s'était déroulé un événement suffisait à le ranger dans la catégorie des *Vallesiana*: était valaisan tout ce qu'écrivaient des «Valaisans», le terme n'exigeant pas d'être défini avec

davantage de précision, ou concernant le Valais au sens large.

Et puis, les Valaisans sont devenus au fil des années de plus en plus nombreux au-delà des frontières cantonales, leurs liens avec la terre d'origine plus ténus, ils ont traité de multiples sujets: le «Valaisan» est devenu insaisissable, pluriel.

Définir ce qui «concerne le Valais» pose également problème. Terre de tourisme, notre canton accueille de nombreux événements qui n'entretiennent avec lui d'autre lien que celui d'y trouver une infrastructure agréable et performante. Les actes du *Congrès de microbiologie* de Crans-Montana participentils de la mémoire de ce canton? Habitué à l'implicite et à l'évidence, le bibliothécaire a alors été confronté au choix et à la responsabilité qui en découle.

A la Médiathèque Valais, c'est une question dont nous nous sommes saisis au moment de rédiger le *Plan de développement des collections*^T. Nous avons alors retenue la définition suivante pour la Documentation valaisanne appelée également «collections patrimoniales».

Les collections patrimoniales ont pour but de fournir sur le Valais et sous tous ses aspects – géographiques, historiques, culturels, économiques, sociaux, etc. – une documentation cohérente, représentative et significative. Dans ce cadre, priorité est

donnée aux documents traitant de sujets valaisans, la notion d'auteur valaisan étant subsidiaire, sauf dans les œuvres de création.

Conservatoire du patrimoine, centre de documentation, acteur culturel et scientifique: la Médiathèque Valais s'efforce et s'efforcera de jouer son rôle dans tous ces registres de la Mémoire du Valais.

Du primat accordé à l'auteur, nous sommes passés à une approche qui met le sujet au centre. La partie n'était pas totalement jouée et il faudra encore définir avec précision ce qu'est un sujet valaisan, à savoir:

... le Valais dans son espace géographique et toutes les activités qui s'y déroulent ainsi que les relations qu'il entretient avec d'autres espaces géographiques [ainsi que] les personnes établies durablement en Valais ou qui n'y sont pas établies mais qui entretiennent avec lui des liens dont la nature et la profondeur sont avérées.

Bien que devenant secondaire, le caractère valaisan d'un auteur a mérité, lui aussi, une redéfinition que l'on quali-

¹ On peut consulter le Plan de développement des collections de la Médiathèque Valais sur le site Internet www.mediatheque.ch.

fiera «à géométrie variable», dans la mesure où il nous a paru important d'avoir une approche extensive pour les auteurs qui font œuvre de création littéraire pour qui, davantage que pour l'auteur d'un ouvrage technique ou scientifique, le pays où leur personnalité s'est développée, affirmée ou accomplie, est source d'inspiration et matrice de leur œuvre. Voici la définition retenue:

... les personnes, auteurs de textes littéraires ou non, établies durablement en Valais ou qui n'y sont pas établies mais qui entretiennent avec lui des liens dont la nature et la profondeur sont avérées. Il en résulte qu'une personne peut être considérée comme auteur valaisan, dans le sens patrimonial, seulement pour une durée déterminée. Parmi les auteurs valaisans, sont considérés comme écrivains, les

auteurs de textes littéraires, nés en Valais et ayant gardé un lien avec le Valais.

Autre enjeu du travail de mémoire, celui de veiller à tenir la balance égale entre les différents supports de l'information. Dans notre institution, l'imprimé reste le support privilégié, celui à qui nous consacrons une part essentielle de notre attention. Il convient néanmoins de saluer ici, la clairvoyance d'un canton qui assez tôt, s'est préoccupé des autres supports matériels de la connaissance avec la création, en 1987, de ce qui fut tout d'abord le Centre valaisan du film et qui est devenu aujourd'hui la Médiathèque Valais - Martigny. La participation actuelle de la Médiathèque Valais - Sion comme site pilote du projet «Archives Web Suisse» s'inscrit également dans cette perspective.

Conservatoire du patrimoine, centre de documentation, acteur culturel et scientifique: la Médiathèque Valais s'efforce et s'efforcera de jouer son rôle dans tous ces registres de la *Mémoire du Valais*².

contact:

jacques.cordonier@mediatheque.ch

2 Cet article est largement inspiré d'une version abrégée de la contribution de l'auteur intitulée «La Médiathèque Valais: quelques enjeux pour aujourd'hui et demain matin» publiée dans «De la Bibliothèque cantonale à la Médiathèque Valais: 1853–2003: 150 ans au service du public». Sion, 2003.

«Nicht mehr ganz das Leben und noch nicht ganz der Tod»¹

Oder: Das Gedächtnis ist Aufgabe des Staats, Erinnern ist Sache der Menschen – eine Skizze

Christoph Reichenau, Kultursekretär der Stadt Bern

Erinnern ist Arbeit. Sie ist schwer. Sie kann wehtun. Sie kann heilen. Erich Fried hat geschrieben:

> «Erinnern das ist vielleicht die qualvollste Art des Vergessens und vielleicht die freundlichste Art der Linderung dieser Qual.»

Kann man eine allgemeine Politik des Erinnerns formulieren, festlegen, umsetzen? Ich glaube nicht.

Wenn es die Behörden braucht für das Erinnern, dann geht es um Gedenktage, Gedenkfeiern. Es geht um beson-

1 Pierre Nora, Zwischen Gedächtnis und Geschichte: Die Gedächtnisorte, Kleine kulturwissenschaftliche Bibliothek, Verlag Klaus Wagenbach, Berlin 1990, Seite 17f. (vgl. auch Zitat am Schluss dieses Beitrags). dere Fälle und Umstände. Die Öffnung der Quellen 1962 für Edgar Bonjours Geschichte der schweizerischen Neutralität war einer; die Einsetzung der Kommission Bergier 1997 durch den Bundesrat ein anderer. Das ist zum Glück selten nötig, denn viele erinnern sich und nehmen Mühe auf sich. Eher unglücklich die behördlich inszenierte Erinnerung an den «Diamant»-Feiern 1989, 50 Jahre nach Ausbruch des Zweiten Weltkriegs.

Der Staat hat kein Erinnerungsmonopol, so wenig er einen Wahrheitsanspruch hat. Aber er hat die Aufgabe, das Erinnern zu ermöglichen.

Gedächtnis

Zu ermöglichen, zum Beispiel, durch eine Gedächtnispolitik. Indem der Staat bestimmt, welche Zeugnisse der Vergangenheit und Gegenwart gesammelt, aufbewahrt, erhalten, erschlossen und wissenschaftlich erforscht werden. Dazu gehört, aufzubewahren, was er lieber rasch entsorgen würde, zum Beispiel Fichen. Der Staat muss also dem Gedächtnis auch Räume zugestehen, in denen Unliebsames lagert. Das Gedächtnis der Schweiz besteht aus Gutem und Bösem.

Wie ist es in der Stadt? Ich wage für das Zurückliegende einen Blick nach vorn.

Der Staat hat kein Erinnerungsmonopol, so wenig er einen Wahrheitsanspruch hat. Aber er hat die Aufgabe, das Erinnern zu ermöglichen.

In Bern leben wir in einem labyrinthischen Gedächtnis. Die als Weltkulturgut ausgezeichnete und geschützte Altstadt ist Ausdruck einer Politik, die architektonische Vergangenheit als lebenswerte Gegenwart versteht, die in Grenzen neuen gesellschaftlichen Bedürfnissen und individuellen Ansprü-